



CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE BOURGOGNE

COURRIER
ARRIVE LE

08 SEP. 2014

MAIRIE DE
SANTENAY 21590

Le président du CRPF de Bourgogne
à

Monsieur le Maire
MAIRIE
21590 SANTENAY

Dijon, le 4 septembre 2014

Réf : AG/126-14

Objet : Avis PLU Santenay

Dossier suivi par Alexandre GUERRIER

Monsieur le Maire,

Le 4 août 2014, j'ai bien reçu, pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, tel qu'arrêté par votre conseil municipal en date du 23 juillet 2014, et vous en remercie.

Après étude des dispositions concernant la forêt privée, votre projet n'appelle aucune remarque de la part du CRPF.

Vous remerciant de votre consultation, et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération.

Pour le président du CRPF de Bourgogne
le directeur : Gilles Brouillet

PS : copie de ce courrier est adressée au DDT pour information

18 boulevard Eugène Spuller
21000 DIJON
Tél : +33 (0)3 80 53 10 00 - Fax : +33 (0)3 80 53 10 09
E-mail : bourgogne@crpf.fr - www.foret-de-bourgogne.fr

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE
Établissement public national régi par l'article L321-1 du Code Forestier
SIRET 180 092 355 00197 - APE 8413Z
TVA Intracommunautaire FR 75180092355

